

# REPUBLIQUE DU BURUNDI

INSTITUT NATIONAL POUR  
L'ENVIRONNEMENT ET  
LA CONSERVATION DE  
LA NATURE ( INECN)

PROJET BIODIVERSITE  
DU LAC TANGANYIKA  
(PNUD – RAF / 92 / G32)

JOURNEES DE REFLEXION SUR  
L'IMPORTANCE DE LA RESERVE  
NATURELLE DE LA RUSIZI POUR  
LA PROTECTION DE LA  
BIODIVERSITE DU LAC  
TANGANYIKA

Rapport final

Gitega, Juin 2000

## Préface

Ce document est le résultat de deux journées de réflexion sur l'importance de la Réserve Naturelle de la Rusizi pour la protection de la Biodiversité du Lac Tanganyika qui ont eu lieu à Bujumbura au Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF) du 25 au 26 Avril 2000. Pendant ces deux jours, une cinquantaine de décideurs provenant des services techniques et de l'Administration locale ont discuté sur les problèmes qui menacent la Biodiversité de la Réserve Naturelle de la Rusizi et celle du Lac Tanganyika.

En effet, le lac Tanganyika est le deuxième lac le plus profond du monde. Il est considéré comme un centre de biodiversité du fait qu'il a le plus grand nombre d'espèces observées dans le monde. Il constitue des réserves importantes de poissons, sources de protéines indispensables pour la santé humaine.

En plus, la réserve Naturelle de la Rusizi, malgré son rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité du Lac Tanganyika, subit une pression démographique importante.

Ainsi, dans le but de lutter contre les différentes formes de dégradation du Lac Tanganyika et de prendre en compte les mesures visant à protéger la biodiversité de ce réservoir biologique, deux journées de réflexion ont été organisées auprès des décideurs et des autorités locales afin d'échanger et d'identifier des mesures visant à une gestion rationnelle et durable de ces ressources.

Cette réunion a rencontré un grand succès. Nous remercions les différents participants pour leur courage et assiduité qui ont caractérisé leur séjour aux journées de réflexion. Nous remercions aussi le Projet Biodiversité du Lac Tanganyika pour son support financier.

## **I. Introduction**

L'organisation de ces journées de réflexion a été faite dans le cadre de la composante « Formation, Communication et Education Environnementale » du projet Biodiversité du Lac Tanganyika, dans le but de lutter contre les différentes formes de dégradation du Lac Tanganyika et de prendre en compte les mesures visant à protéger la biodiversité de ce réservoir biologique afin de mener des actions de sensibilisation.

Le choix du groupe cible, les décideurs et les autorités locales, a été dictée par leur rôle dans la prise de décisions et dans l'encadrement de la population locale en matière de la protection de la diversité biologique.

C'est pour cela qu'ils doivent être informées en priorité sur les enjeux qui menacent la biodiversité du lac Tanganyika et celle de la réserve naturelle de la Rusizi pour une prise de conscience et un engagement en faveur de la gestion rationnelle de ces ressources.

Le choix du thème « Importance de la Réserve Naturelle de la Rusizi pour la protection de la biodiversité du lac Tanganyika » a été guidée par le fait que, malgré son rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité du Lac Tanganyika, le Parc National de la Rusizi subit une pression démographique importante.

En prenant en considération cette menace, des journées de réflexion auprès des décideurs et des autorités locales ont été organisées afin d'échanger et d'identifier des mesures visant à une gestion rationnelle et durable de ces ressources.

Au cours de ces journées, des exposés de qualité ont été par des spécialistes. Après des échanges, des recommandations ont été formulées pour une protection effective de la diversité biologique de la Réserve Naturelle de la Rusizi et du Lac Tanganyika.

## **II. But et Objectifs**

### **2.1. But**

Discuter avec les participants les facteurs mettant en jeu la biodiversité du Lac Tanganyika et le rôle de la Réserve Naturelle de la Rusizi dans le maintien de cette biodiversité.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

A la fin de l'atelier, les participants seront capables de :

1. Comprendre la relation existant entre la biodiversité du lac et celle de la Réserve Naturelle de la Rusizi ;
2. Comprendre la nécessité de protéger la Réserve Naturelle de la Rusizi pour le maintien de la biodiversité du lac ;
3. Comprendre l'impact des activités humaines menées dans et autour de la Réserve sur la disponibilité et la durabilité des ressources ;
4. Formuler des recommandations pour une exploitation rationnelle et durable des ressources de la Réserve Naturelle de la Rusizi et du lac Tanganyika.

## **III. Attentes**

A la fin des deux journées de réflexion, les participants auront compris que, malgré les besoins de la population Burundaise en terres agricoles, il convient d'ériger des aires protégées, comme celle de la Rusizi, afin de d'exploiter à long terme certaines ressources naturelles comme celle du Lac Tanganyika.

A leur retour et dans les secteurs d'activités respectifs, il vont œuvrer dans le sens de la protection de l'environnement en général et de biodiversité en particulier. Aussi, les participants pourront faire des recommandations sur les mesures visant à protéger la biodiversité du Lac Tanganyika.

## **IV. Méthodologie**

En vue d'atteindre les objectifs fixés, les organisateurs de ces journées de réflexion ont adopté une méthodologie articulée en quatre points : le premier consistait en la présentation des différents exposés par des spécialistes de la question, lesquels exposés étaient suivis chaque fois par une séance de débats pour d'éventuels questions d'éclaircissement et de compréhension.

Dans le second temps, il a été organisé une visite sur terrain dans la réserve Naturelle de Rusizi pour que les participants se rendent compte de la manière dont se posent les problèmes afin de faciliter les échanges.

En troisième lieu, il a été organisé des séances de travaux en commissions sur deux thèmes de débat préalablement choisis et enfin des séances plénières de mise en commun des synthèses issues des discussions de groupe.

En dernier lieu, les participants ont formulé des recommandations visant la sauvegarde de la biodiversité du Lac Tanganyika.

Les thèmes ayant fait l'objet des exposés sont les suivants :

1. Importance de la Réserve de la Rusizi pour la protection de la biodiversité du lac Tanganyika
2. Exploitation des ressources de la Réserve Naturelle de la Rusizi par la population
3. Conventions internationales ratifiées par le Burundi en rapport avec la Réserve Naturelles de la Rusizi

## **V. Population cible**

L'activité était destinée aux cadres de haut niveau à savoir :

- des responsables du développement dans divers secteurs de la vie nationale, dont les activités ont un impact ou peuvent avoir un impact sur la biodiversité de la Réserve Naturelle de la Rusizi et / ou celle du Lac Tanganyika ;
- des autorités administratives locales des provinces Bujumbura Rural et de Bubanza et plus particulièrement celles des Commune Mutimbuzi et Gihanga, ayant un droit de décision sur l'utilisation des ressources naturelles se trouvant sur leurs entités administratives.
- des cadres provenant des organisations non gouvernementales impliquées dans le développement , particulièrement celle ayant des activités de défense de l'Environnement ou d'éducation environnementale ;
- des coordinateurs des études spéciales menées par le projet Biodiversité du Lac Tanganyika

Le nombre de participants était fixé à une cinquantaine. Mais compte – tenu du champ couvert par les sujets abordés, il aurait été souhaitable qu'on en invite plus. Malheureusement, les moyens organisationnels et logistiques n'ont pas permis d'aller au delà.

## **VI. Ressources et logistiques**

Les journées de réflexion ont été organisées par l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) , en collaboration avec le Projet Biodiversité du Lac Tanganyika.

En plus de la location des locaux abritant les journées de réflexion, les organisateurs devraient faire face dépenses liées

- à la multiplication des documents techniques ( exposés),
- aux honoraires des conférenciers,

- aux frais de transports des participants de Bujumbura,
- aux perdiem des participants de l'intérieur du pays,
- aux perdiem des membres du comité d'organisation,
- aux pauses – cafés,
- à l'achat du matériel de prise de notes ( bloc- notes, stylos, etc..)
- à l'achat du matériel nécessaire tant pour les exposés que pour les travaux en commission ( transparents, papier flipchart, marqueur pour transparent, marqueur pour papier flipchart, etc...)

Pour faciliter le déroulement des activités de la première journée, les organisateurs de ces journées de réflexion ont jugé bon de :

- payer le déjeuner pour les participants
- louer des Mini – bus pour le transport des participants à la Réserve Naturelle de la Rusizi

## **VII. Protocole**

Les activités ont été placées sous le patronage du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à travers sa Direction Générale de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature . Après le mot d'accueil par le Directeur Général de l'INECN, un artiste burundais a déclamé un poème traditionnel qu'il avait composé à cette occasion sur l'importance de la Réserve Naturelle de la Rusizi pour la protection de la biodiversité du Lac Tanganyika. C'est enfin le Chef de Cabinet, Monsieur KINEZERO Mathias, qui a procédé à l'ouverture officielle des travaux de ces journées de réflexion.

Les cérémonies de clôture ont également été rehaussées par le Directeur Général de l'INECN et le Chef de Cabinet au MINATE .

Différentes responsabilités étaient invitées et ont assisté aux cérémonies d'ouverture.

## **VIII. Déroulement des travaux et contenu des échanges**

### **8.1. Les Exposés**

**Au cours de la matinée de la première journée**, les participants à ces journées de réflexion ont suivi avec intérêt deux exposés à savoir :

- Importance de la Réserve de la Rusizi pour la protection de la biodiversité du lac Tanganyika.
- les conventions internationales ratifiées par le Burundi intéressant la Réserve Naturelle de la Rusizi

**Le premier exposé** a été axé sur les résultats d'une étude menée par une équipe de chercheurs dans le cadre du projet Biodiversité du lac Tanganyika.

Le conférencier d'abord rappelé aux participants les objectifs visés en protégeant la Réserve Naturelle de la Rusizi.

Ensuite pour mieux montrer l'importance de cet environnement particulier pour la biodiversité du lac Tanganyika, le conférencier a présenté son exposé en 3 parties principales.

Après l'introduction générale, le premier chapitre est une présentation du delta de la Rusizi dans son ensemble géographique, historique, hydrologique et climatique, pour mieux comprendre les conditions écologiques qui prévalent dans les biotopes terrestres et semi-inondables de la réserve, et dans le littoral lacustre.

Dans le deuxième chapitre, le conférencier a passé en revue la flore et la faune dans le secteur Delta du Parc, c'est-à-dire dans les écosystèmes terrestres et semi-inondables.

Dans le troisième chapitre, le conférencier a traité de la faune piscicole dans la zone littorale du lac Tanganyika contigu à la Réserve. Comme dans le chapitre précédent, il s'est intéressé à la fois aux inventaires biologiques, à l'évaluation de la diversité biologique, mais aussi à l'importance socio-économique de ces ressources.

Le conférencier a enfin terminé par une conclusion générale et des recommandations.

**Le deuxième exposé** était axé sur deux parties importantes ci – après :

1. les dispositions pertinentes des conventions internationales pour la protection de la biodiversité du Lac Tanganyika et de la Réserve Naturelle de la Rusizi ;
2. les conséquences du non respect pour un pays des conventions internationales qu'il a ratifiées.

Dans la première partie, le conférencier a traité ce qui suit :

- le projet de convention sur la gestion durable du Lac Tanganyika
- la convention relative à aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eaux : Convention RAMSAR ;
- la convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction , la Convention « CITES ».
- la Convention sur la Diversité biologique
- la Convention des Nations – Unies sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés la sécheresse et par la désertification, en particulier l'Afrique ;

Notons que pour chacune de ces conventions, le conférencier donnait une brève introduction, ensuite l'objet de la convention et enfin des dispositions importantes.

**Au cours de la deuxième journée**, un seul exposé, intitulé « Exploitation des ressources du parc National de la Rusizi par la Population », a eu lieu avant de commencer les travaux en commissions.

Dans cet exposé, le conférencier a donné les résultats d'une étude menée à Gatumba dans le cadre du projet Biodiversité du Lac Tanganyika, composante Socio – économie.

D'après le conférencier, l'enquête socio – économique menée a permis de collecter des informations sur la façon dont la population exploite les ressources naturelles du parc ainsi que les avantages et les contraintes liées à cette exploitation.

Le conférencier d'abord démontré qu'à Gatumba les pressions sur l'environnement sont d'origines diverses notamment la pauvreté qui se manifeste comme suit et par ordre d'importance : la faiblesse du pouvoir d'achat, l'accès à l'eau potable, l'accès aux soins de santé et la polygamie.

Le conférencier a ensuite passé en revue les diverses ressources naturelles du parc National de la Rusizi et la façon dont elles sont exploitées par la population. Il s'agit de : phragmites, paille, feuilles d'*hyphanae ventricosa*, bois mort, les sels minéraux, les poissons pêchés dans les lagunes.

Concernant les conditions d'accès aux ressources du Parc, le conférencier a montré que la « protection du parc est un principe seulement », même si l'exploitation des ressources du parc est contrôlée et qu'il faut passer par le poste des gardiens du parc pour avoir une autorisation d'y entrer.

C'est ainsi que le conférencier a montré aux participants les conséquences de l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles de la réserve.

Le conférencier a terminé son exposé par une conclusion dans laquelle il dit que « l'exploitation doit être surveillée, contrôlée et arrêtée lorsque cela s'avère indispensable » en donnant ses propositions personnelles.

## **8.2. Contenu des échanges et discussions**

Comme indiqué plus haut dans la méthodologie, après chaque exposé, suivaient des échanges et discussions qui tournaient autour des questions d'éclaircissement mais aussi des avis sur certaines idées évoquées. C'étaient aussi l'occasion de proposer certaines solutions sur les problèmes soulevées à propos de l'importance du Parc National de la Rusizi pour la protection de la biodiversité du lac Tanganyika.

De façon résumée, les idées saillantes développées sont les suivantes :

1. Il a été fait remarquer que le Parc National de la Rusizi subit une grande pression démographique. Cela se manifeste par une demande très croissante de la population de Bujumbura de terres agricoles dans autour du parc alors que ce parc est d'importance capitale pour la biodiversité du parc.
2. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui, doit chaque fois considérer l'impact environnemental des activités à mener avant



l'octroi des terres car pour le cas de la plaine de l'Imbo, aucune étude d'impact environnemental n' a été menée pour rassurer la population de la durabilité de la biodiversité du lac Tanganyika après pendant l'exploitation de ces terres .

3. Bien qu'une « carte » soit produite pour montrer les nouvelles limites de la réserve naturelle ne sont pas respectées car, sur terrain, les réalités se présentent autrement .
4. Beaucoup de gens ne connaissent pas les valeurs économique, touristique, culturelle et environnementale de ladite réserve, raison pour laquelle ils ont tendance à les sous – estimer.
5. La biodiversité du lac Tanganyika sera réduite si des mesures ne sont pas prises pour arrêter la distributions des terres de la plaine de l'Imbo aux agriculteurs et aux éleveurs. D'après certains participants, il faudrait voire s'il n'y a pas moyen d'annuler les attributions qui ont déjà eu lieu.
6. Il faudrait prendre des mesures qui s'imposent pour contrôler de façon effective l'exploitation des ressources de la Réserve Naturelle .
7. La situation ne serait pas ainsi s'il y avait une concertation et une bonne collaboration entre les différents partenaires dans la gestion de la réserve à savoir , l'INECN, l'administration locale et la population riveraine.

### **8.3. Excursion à la Réserve Naturelle de la Rusizi.**

L'excursion à la Réserve Naturelle de la Rusizi a été conduite par Monsieur Nzigidahera Benoît en collaboration avec les personnes ressources identifiées pour les différents thèmes à savoir, Messieurs Ntakimazi Gaspard, Bihamiriza Benoît et Mitakaro Jean Jacques.

Les participants ont visité le secteur Delta de ladite réserve qui joue un grand rôle pour la protection de la biodiversité du lac Tanganyika. Du poste d'entrée , les participants ont suivi un sentier qui leur a permis de :

- voir une partie de la végétation naturelle se trouvant dans le secteur Delta
- voir une partie de la biodiversité de la rivière Rusizi ( ex : hippopotames, crocodiles, les oiseaux, etc... ) ;
- discuter sur les relations existant entre la réserve naturelle de la Rusizi et la qualité des eaux de la rivière Rusizi
- démontrer l'importance de la Réserve naturelle de la Rusizi pour les oiseaux migrants
- montrer pourquoi et comment la Réserve naturelle de la Rusizi est important pour la protection de la biodiversité du lac Tanganyika ;

Il convient ici de noter ici que le Gouverneur de Bubanza a à maintes reprises démontré pourquoi il faut sauvegarder la réserve pour l'intérêt de tout le monde au lieu de

détruire la réserve au détriment l'agriculture qui ne sera profitée que par quelques individus.

Avant de clôturer l'excursion, les participants se sont regroupés au poste d'entrée de la Réserve, secteur Delta, pour une libre échange .

#### **8.4. Travaux en commissions**

Trois commissions ont été créées pour échanger sur les thèmes ci – après :

La première et la deuxième commission ont traité le thème suivant :

Discuter et analyser les problèmes qui contribuent à la fragilité du Parc National de la Rusizi et de la biodiversité du Lac Tanganyika :

- \* Citez tous les problèmes ;
- \* Déterminez leurs causes et leurs conséquences ;
- \* Classez - les par priorité
- \* Proposez des mesures d'atténuation et / ou d'éradication des menaces environnementales qui pèsent sur la biodiversité du lac Tanganyika .

La troisième commission a traité le thème suivant :

Quels sont les rôles et les apports des différentes conventions ( CITES, RAMSAR, Diversité Biologique, Désertification, projet de convention sur la gestion durable du Lac Tanganyika) pour une meilleure protection du Parc National de la Rusizi en vue d'une sauvegarde de la biodiversité du Lac Tanganyika.

#### **IX. Recommandations**

**Annexes**

## Annexe 1

### **Exposé n°1 : Importance de la Réserve de la Rusizi pour la protection de la biodiversité du lac Tanganyika**

par NTAKIMAZI Gaspard

#### **INTRODUCTION**

Jusqu'à la fin 19<sup>ème</sup> siècle, la plaine de la Rusizi était une zone naturelle peuplée d'animaux sauvages, buffles, éléphants, phacochères, etc., et pratiquement non habitée par l'homme, probablement à cause de l'abondance des mouches tsé-tsé et schistosomes à l'origine de diverses maladies que vous connaissez fort bien.

Depuis les années 1950, l'autorité coloniale commençait à y installer des paysannats et introduisait des cultures comme le riz, le coton et le café. Très vite, ces installations ont conduit à des changements radicaux dans le milieu naturel, parce ceci a conduit à une très forte dégradation de la végétation naturelle et de la faune y associée. On a vu alors l'extermination de la plupart de grands mammifères.

A la suite de la création de l'Institut National pour la Conservation de la Nature (INCN) en 1980, devenu Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) en 1989, la Réserve de la Rusizi a été créée, mettant sous protection environ 8000 ha. En 1990, la Réserve Naturelle de la Rusizi est déclarée « Parc National » avec 2 parties séparées géographiquement, le Secteur Palmeraie et le Secteur Delta.

Comme le projet qui nous réuni aujourd'hui a trait à la biodiversité du lac Tanganyika, nous allons nous intéresser plus particulièrement au Secteur Delta de la Réserve, c'est-à-dire celle au contact avec la côte Nord du lac Tanganyika. C'est en quelque sorte le prolongement semi-inondable de la zone littorale lacustre. Il a une superficie d'environ 1000 ha.

D'après les catégories de protection telle que reconnue par les Institutions internationales de conservations de la nature, cet espace est considéré comme une Réserve Naturelle Gérée avec objectifs de gestion suivants:

- gestion de la végétation en vue de favoriser l'augmentation de la population de grands mammifères, de grands reptiles et autres animaux;
- création et sauvegarde des conditions favorables aux populations d'oiseaux résidents et migrants, aquatiques et terrestres;
- maintien d'une zone de reproduction des espèces de poissons de la partie nord du lac Tanganyika;
- diminution de la pollution du lac Tanganyika par le maintien d'un tapis végétal épurateur des sédiments;
- création des conditions favorables pour le tourisme et les activités éducatives;
- exploitation durable de certaines ressources par la population riveraine.

Pour atteindre ces objectifs, une connaissance globale des richesses biologiques tant en flore qu'en faune, et des facteurs écologiques qui les contrôlent est d'importance capitale. C'est dans cette optique qu'une étude a été menée, dans le cadre du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika (PNUD – RAF/92/G32), par une équipe de chercheurs et de techniciens au cours de l'année 1998. Je suis donc heureux de vous en présenter les principaux résultats, avec pour objectif de vous faire partager nos conclusions, mais surtout de recueillir vos avis pour que nous puissions proposer des mesures réalistes pour l'atténuation ou même l'éradication des menaces qui pèsent sur la biodiversité du lac Tanganyika.

L'étude a donc porté, d'une part sur le secteur Delta du Parc avec pour objectif d'établir une carte de la répartition de la végétation et de la faune et, d'autre part sur la zone littorale lacustre, pour y évaluer l'état de la biodiversité de la faune piscicole. Les interactions entre ces deux écosystèmes contigus et par endroits imbriqués ont été analysées.

*Pour mieux vous faire percevoir l'importance de cet environnement particulier pour la biodiversité du lac Tanganyika, nous allons donc présenter cet exposé en 3 parties principales. Après cette introduction générale, le premier chapitre est une présentation du delta de la Rusizi dans son ensemble géographique, historique, hydrologique et climatique, pour mieux comprendre les conditions écologiques qui prévalent dans les biotopes terrestres et semi-inondables de la réserve, et dans le littoral lacustre.*

*Dans le deuxième chapitre, nous passons en revue la flore et la faune dans le secteur Delta du Parc, c'est-à-dire dans les écosystèmes terrestres et semi-inondables.*

*Le troisième chapitre traite de la faune piscicole dans la zone littorale du lac Tanganyika contigu à la Réserve. Dans les deux chapitres, nous nous intéresserons à la fois aux inventaires biologiques, à l'évaluation de la diversité biologique, mais aussi à l'importance socio-économique de ces ressources.*

*Le travail se termine par une conclusion générale et des recommandations.*

## **I. PRESENTATION GENERALE DU DELTA DE LA RUSIZI**

### **I.1. Situation géographique**

La rivière Rusizi, serpente, dans son cours inférieur, dans une large plaine (3000 km<sup>2</sup>) avant de déboucher à l'extrémité Nord du lac Tanganyika par un vaste delta. Cette plaine est partagée entre le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. Au Burundi, cette plaine (1750 km<sup>2</sup>) correspond à la région naturelle de l'Imbo. L'altitude varie entre de 775 m, le niveau moyen du lac Tanganyika, et 1000 m marquant le début des escarpements.

*Le secteur Delta, d'environ 1000 ha, est une petite plaine en partie inondable, limité au Sud par le lac Tanganyika, au Nord par la route Bujumbura – Uvira (RN4), à l'Ouest et à l'Est par les deux bras de la Rusizi, la « Grande Rusizi » et la « Petite Rusizi ». Cette dernière tient lieu de frontière entre le Burundi et la RDC.*

La morphologie du delta a été façonnée par les variations annuelles (environ 1 m), et inter-annuelles (max. 5 m) qui ponctuent le niveau des eaux du lac. Peu à peu, il y a eu création par l'action des vagues d'un grand banc de sable enrichi des débris organiques, qui a séparé le delta et le lac, délimitant une sorte de lagune avec formation de 2 étangs. Ces étangs ont des contours et une étendue très variables selon les saisons et les conditions climatiques dominantes, les mêmes qui contrôlent les fluctuations du niveau du lac.

Comme l'ensemble de la plaine de la basse Rusizi, le delta de la Rusizi est soumis à climat relativement chaud et sec si on le compare avec le reste du pays, avec une température moyenne annuelle de 24,43°C et une saison sèche de plus de 4 mois. Les précipitations annuelles moyennes ne sont que de l'ordre de 763 mm.

Les années 1993 à 1997 ont été caractérisées par une baisse sensible des précipitations. Cette période plutôt sèche a été marquée par une baisse globale du niveau du lac de plus de 2 mètres et un retrait des eaux de zones habituellement inondables sur une bande de plusieurs centaines de mètres dans le delta.

En 1998, l'année où nous avons effectué nos études sur le terrain, les pluies ont été, par contre, nettement plus abondantes suite aux phénomènes globaux El Nino. Cela a permis au lac de revenir plus ou moins à son niveau d'avant 1993, et même à des inondations qui ont perduré sur une large bande dans le delta jusque en saison sèche.

Le delta de la Rusizi est donc soumis à des conditions écologiques diverses et sévères. Son relief plat, le climat très aride avec des pluies très inégalement réparties au cours de l'année, les fluctuations du niveau des eaux caractérisées par l'assèchement et l'inondation, la proximité permanente d'une nappe phréatique, la présence d'une part d'étangs plus ou moins temporaires et leur voisinage marécageux ou humide et, d'autre part de dunes sablonneuses plutôt sèches, ce sont là les facteurs écologiques qui déterminent le type de flore et faune de nature pouvoir s'y développer.

Depuis la création du Parc de la Rusizi et de la mise en défens du secteur, une végétation variée s'est progressivement installée ou réinstallée, pour finalement former des associations végétales typiques; des espèces exotiques laissées par les agriculteurs qui occupaient jadis les terres sont en cours de naturalisation.

Aujourd'hui, il faut en outre souligner le facteur humain et ses corollaires qui jouent un grand rôle dans l'évolution des conditions écologiques du milieu. En effet, malgré son appellation officielle de Réserve ou de Parc, le delta de la Rusizi continue à être intensément fréquenté et même exploité par les populations riveraines pour le pâturage, la coupe de roseaux pour divers usages, la pêche dans les étangs plus ou moins temporaires, ou tout simplement comme voie de passage pour les pêcheurs pour accéder au lac.

Depuis 1993, la population de Gatumba à la périphérie du Parc a probablement multiplié par 10. La pression sur la Réserve et ses ressources s'est considérablement accrue. On voit même des fermes agricoles et d'élevages s'installer à la périphérie et, en saison sèche, des feux de brousse (sûrement pas accidentels) grignoter une partie du Parc.

Que va donc devenir cette Réserve si l'évolution devraient continuer au rythme actuel ?

Faut-il faire quelque chose pour essayer de sauvegarder ce qui peut encore l'être ?

Vous nous apporterez, je l'espère, une réponse à ces questions d'ici la fin de ce séminaire. Mon rôle pour le moment se limite à vous entretenir sur l'importance de ce milieu en tant que complexe d'habitats uniques pour une flore et une faune tout aussi uniques, intéressant à plus d'un titre le Burundi et pour la région, et même au delà.

## II. La Flore et la Faune dans le secteur Delta du Parc

### 1. Flore

Pour établir les traits généraux et caractériser la végétation dans le delta de la Rusizi, notre équipe a procédé à des observations et des inventaires pendant 2 périodes de l'année 1998:

- vers la fin de la saison des pluies (avril à juin), période où la végétation atteint son maximum de recouvrement; c'est la saison de la floraison de la quasi totalité des espèces.
- fin de la saison sèche (fin septembre); c'est la période la plus sèche de l'année. Cependant, à cette époque de l'année en 1998, les conditions climatiques normalement sévères dans la plaine de la Rusizi avaient été modifiées par des pluies abondantes et des inondations qui avaient perduré jusqu'en juillet.

Les types de végétations identifiées dans le secteur peuvent être synthétisés comme suit :

1. Une savane herbeuse
2. Une savane arborée
3. Des fourrés
4. Des végétations de zones humides
5. Une végétation pionnière des zones sablonneuses le long du lac
6. Une végétation post-culturale

La savane herbeuse est constituée essentiellement par une haute végétation dominée par des roseaux (*Phragmites*). Ce type de formation végétale occupe des terres fermes peu inondées. Cette savane herbeuse est très riche espèces en associées, puisque plus de 52 espèces y ont été identifiées.

La savane arborée correspond aux espaces de la couche continue de roseaux, où de grands arbres dispersés, des Acacia d'une vingtaine de m de hauteur, se sont développés

pour former une strate arborescente à cimes semi-jointives. Par endroits, des arbustes d'une hauteur de l'ordre de 2m et des lianes y forment un recouvrement non négligeable.

Les fourrés, masse végétale hémisphérique de 3 à 6 m de diamètre et 2 à 3 m de hauteur, sont dominées par une seule espèce arbustive, *Lantana camara*, auquel se superposent quelques lianes. Cette espèce très envahissante semble être une menace sérieuse pour la biodiversité dans le Parc. En effet, elle est distribuée tout au long des pistes touristiques et abondantes dans les pistes d'observation; elle s'installe après le défrichement d'aménagement, inhibe les autres espèces et occupe le terrain.

En fleur presque toute l'année, cette espèce émet beaucoup de graines et, chaque fois qu'un site est découvert, elle prend le devant de la scène et envahit la zone. L'installation de divers types de végétations de milieux humides est conditionnées par la durée et l'extension des périodes d'inondation. C'est pendant ces périodes que les étangs se forment en plein milieu du delta. On y trouve alors une végétation flottante sur la nappe d'eau centrale permanente, ceinturée par une association à *Typha*, elle-même entourée par une frange de roseaux (*Phragmites*). Les zones limites d'atteinte des hautes eaux abritent, soit une prairie à *Cyperus*, ou une prairie à graminées.

***La bordure immédiate du lac Tanganyika et de la rivière constitue une zone humide où la montée périodique du niveau des eaux a permis l'installation d'une végétation similaire***

*La végétation pionnière colonise les levées de terre sableuse relativement bien drainée entre le lac Tanganyika et les étangs. Il s'agit notamment de longs cordons d'espèces rampantes qui retiennent le sable et les débris végétaux rejetés par les vagues, préparant ainsi le terrain pour beaucoup d'autres espèces. La zone est plutôt riche puisqu'on y a dénombré plus de 76 espèces végétales.*

La végétation post culturale est assez bien représentée dans le delta de la Rusizi. La dissémination et le maintien de ce type de végétation est le fait des animaux herbivores sauvages et domestiques, de même que l'action directe de l'homme (cultures, piétinement, éclairci le long des pistes, etc.). Il s'agit principalement de pelouse surpâturée, des végétaux bordant les pistes piétinées et de la végétation typiques des zones récemment cultivées.

Au total, l'analyse de la composition de la flore dans la réserve a permis d'identifier 193 espèces végétales, réparties dans 55 familles. Cette végétation peut être répartie sur 3 grands groupes d'habitats (fig. 3):

- des habitats des zones humides au niveau des étangs et leurs environs, c'est-à-dire une végétation flottante, ceinturée par des associations changeant en fonction de la diminution progressive de l'humidité au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la pièce d'eau.



- *des habitats herbeux terrestres représentés essentiellement par la savane à Phragmites tout au long de la grande Rusizi, la végétation pionnière des dunes et la végétation post culturale*
- *des habitats arbustifs ou arborescents ouverts où on distingue la savane à Acacia tapissant de part et d'autre de la grande Rusizi autour de l'embouchure et les fourrés à Lantana dispersés dans une prairie à Graminée sur un sol sableux prolongeant vers l'Est le banc de sable surélevé ayant séparé le lac et les étangs.*

*Tous ces habitats constituent un sanctuaire, vous vous en doutez, à une faune tout aussi variée*

## **2. Faune terrestre et amphibie**

### **2.1. Mammifères**

*Nous intéresserons ici seulement aux grands mammifères. Les visiteurs des Parcs et Réserves et les touristes en général ne s'intéressent en effet qu'aux animaux de grandes tailles qui se laissent facilement. C'est pourquoi nous ne parlerons pas ici des petits Mammifères (Insectivores, Chauves souris et Rongeurs) si discrets dans leurs mœurs qu'ils passent facilement inaperçus.*

Pour les grands Mammifères, on signale dans la bibliographie que, dans les années 1950, 19 espèces pouvaient encore être observées dans la plaine de la Rusizi.

Le tableau 1 ci-après indique les espèces de grands mammifères que nous pouvons signaler actuellement au niveau du secteur Delta, 8 (tableau 1).

*Tableau 1 : Les grands mammifères identifiés dans le secteur Delta*

<i>Familles</i>	<b>Espèces</b>	<b>Nom en français</b>	<b>Nom en Kirundi</b>
Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame	Imvubu
Bovidae	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché	Impongo
	<i>Tragelaphus spekei</i>	Sitatunga	Inzobe
	<i>Canis adustus</i>	Chacal à flancs rayés	Imbwebwe
Canidae	<i>Canis adustus</i>	Chacal à flancs rayés	Imbwebwe
Felidae	<i>Leptailurus serval</i>	Serval	Icuya
Mustellidae	<i>Civettictus civetta</i>	Civette d'Afrique	Igihimbi
Viverridae	<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste des marais	Umukenke
	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste d'Egypte	Umukenke
Leporidae	<i>Lepus whytei</i>	Lièvre	Urukwavu

### **Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) Imvubu**

C'est le mammifère le plus caractéristique de ce secteur. En 1995, on recensait 4 familles avec un effectif de 50 individus. Actuellement, on constate leur migration à partir

du secteur Palmeraie vers Delta à cause des braconniers qui abondent dans la partie Nord du Parc.

De mœurs semi-aquatiques, il passe la majeure partie de la journée dans l'eau de la rivière Rusizi, tout près des îles de l'embouchure et des étangs. Dans ces sites, un hippopotame avec un petit avit empêché la pêche dans l'un des étangs en août 1998. Dans leurs parcours de nuit pour le pâturage, les hippopotames ont créé de nombreux sentiers à travers la savane à *Phragmites*. Les sites de pâturage préférés sont les pelouses à Graminée, mais cet animal broute plus de 10 espèces d'herbes du Delta.

*Le braconnage de l'hippopotame pose un problème assez sérieux, sa viande étant fort appréciée. Pour l'année 1998, on a enregistré plus de 12 hippopotames du Parc tués par des braconniers.*

### **Guib harnaché** (*Tragelaphus scriptus*) Impongo

Cet antilope assez commun est facile à observer au Delta. On le voit souvent à la lisière de végétation de *Phragmites* et dans les fourrés à *Lantana*. Il sort de la végétation le matin et le soir.

### **Sitatunga** (*Tragelaphus spekei*) Inzobe

Cette antilope des marais, de plus en plus rare partout en Afrique, habite aussi au voisinage des étangs du Delta. Son effectif est inconnu, mais l'espèce est menacée par le braconnage. La sécheresse des dernières années qui avait partiellement asséché les marais pendant la saison sèche, a facilité le braconnage par l'utilisation des feux.

### **Civette d'Afrique** (*Civettictus civetta*) Igihimbi

Nous n'avons pas pu observer cet animal, mais il est cité par les gardes et les pêcheurs. On retrouve facilement ses excréments dans la végétation de *Phragmites* et dans les fourrés à *Lantana*.

### **Mangouste** Umukenke

Il y a deux espèces de mangoustes : la mangouste de marais (*Atilax paludinosus*) et la mangouste d'Egypte (*Herpestes ichneumon*). Elles sont bien connues des pêcheurs des marais de Gatumba. Beaucoup de morceaux de poissons trouvés dans les filets lors de la pêche sont des restes de nourriture de ce carnivore.

### **Chacal à flancs rayés** (*Canis adustus*) Imbwebwe

Cet animal cité par Debonnet et Wakana (1996) est rarement observé au Delta. Il serait un visiteur périodique à partir du secteur Palmeraie.

### **Serval** (*Leptailurus serval*) Icuya

Cet animal a été introduit par les agents du Parc. Les gardes qui le rencontrent souvent disent qu'il a grandi et qu'il s'adapte bien à la vie sauvage après une longue période passée en captivité.

Le **lièvre** (*Lepus whytei*) Urukwavu.

Cette espèce est citée par les gardes et fréquenterait la plage du Lac Tanganyika.

A cette liste, nous pourrions encore ajouter la **loutre**, un petit carnivore (Mustelidae) essentiellement aquatique, qui se nourrit de poissons. Très craintif, il passe généralement inaperçus. Coulter (1991.) signale l'existence de deux espèces, la loutre à joues blanches, *Aonyx capensis* (Inzivyi) et la loutre à cou tacheté, *Lutra maculicollis* (Igihura), un peu partout autour du lac.

### *Les espèces qui auraient disparues*

*Parmi les 19 espèces signalées en 1950, 11 n'ont donc pas été citées ici (tableau suivant). Les 8 premières ont sûrement disparu parce si non elles ne passeraient pas inaperçues, mais on ne peut pas en être vraiment sûr pour les 3 dernières, plus petites et plus discrètes.*

#### *Espèces disparues depuis les dernières décennies*

<b>Espèces</b>	<b>Nom en français</b>	<b>Nom en Kirundi</b>
Crocuta crocuta	Hyène tacheté	Imfyisi
Kobus ellipsiprymnus defassa	Kobe de Defassa	Indonyi
Redunca redunca	Kobe des roseaux	Isasu
Phacocherus aethiopicus	Phacochère	Ingiri
Potamocheirus porcus	Potamochère	Ingurube
Syncerus caffer	Buffle	Imbogo
Loxodonta africana	Eléphant	Inzovu
Papio anubis	Babouin	Inkoto
Genetta genetta	Genette commune	Urutoni
Felis silvestris	Chat sauvage	Ikirindima, Igituro
Sylvicapra grimmia	Céphalophe de grimm	Ingeregere

*Signalons que pour l'éléphant d'Afrique, on mentionnait 200 unités en 1958.*

### **Les Oiseaux**

La situation de la plaine de la Rusizi au cœur de la faille africaine, à la rencontre des populations orientales et occidentales d'oiseaux, est particulièrement favorable aux espèces aussi bien migratrices que sédentaires.

De plus, le secteur Delta offre un ensemble de biotopes très variés dans une combinaison de milieux fermes et milieux aquatiques: marais, îlots et plages sablonneux, lagunes, prairies inondées, roselières, pelouses, tapis frottants, fourrés, favorables à la vie d'espèces très variées..

Debonnet et Wakana (1996) dressent une liste de 350 espèces d'oiseaux pour l'ensemble du Parc National de la Rusizi et Weiler (1992) donne une liste de 252 espèces d'oiseaux qui fréquenteraient le marais de Gatumba et le Delta de la Rusizi.

Les observations de notre équipe en 1998, qui ont couvert la période de mars à septembre, arrivent jusqu'à 120 espèces. Une exploration plus prolongée aurait donné probablement une liste plus longue.

Dans le tableau ci-après, nous indiquons, les différents sites et les formations végétales dans lesquels elles ont été vues:

#### *Milieux terrestres*

- savane à <i>Phragmites</i>	65 sp
- savane arborée à <i>Acacia</i>	31 sp
- fourrés à <i>Lantana</i>	9 sp
- Pelouse à Graminées	6 sp
- Pistes touristiques et leur bordure	24 sp

#### *Milieux aquatiques et humides*

- végétation à <i>Typha</i>	10 sp
- prairies à <i>Cyperus</i>	9 sp
- végétation à <i>Panicum</i>	15 sp
- pelouses	14 sp
- embouchure de la Rusizi et îlots associées	16 sp
- plage du lac	6 sp

Parmi toutes les espèces, les oiseaux aquatiques dominent nettement sur les autres. Certaines populations de ces espèces sont migratrices; elles peuvent atteindre des chiffres très importants.

Les bancs de sable des îles de la rivière sont les plus fréquentés par beaucoup d'espèces en grands groupes. Les autres sites préférés sont notamment la prairie à *Cyperus* et les étangs.

Parmi les espèces terrestres, *Lonchura cucullata*, *Ploceus cucullatus* ont des populations assez grandes au Delta. *Quelea quelea*, oiseau résident et sporadiquement migrateur de l'Est et Afrique centrale se compte par milliers au niveau du Delta surtout en période de maturation du riz. Cette une espèce cause beaucoup de dégât dans les cultures du riz.

#### Les mouvements migratoires

A part les oiseaux résidents, le Parc est extrêmement important comme lieu de passage, de repos et d'hibernation pour des oiseaux migrateurs intra-africains et migrateurs paléarctiques.

La grande majorité des oiseaux terrestres sont plutôt des migrants internes du pays. C'est le cas du tisserin gendarme (*Ploceus cucullatus*), l'évêque rouge (*Euplectes*

orix), qui quittent le Delta vers l'intérieur du pays lors de la fructification des sorgho et maïs et reviennent pendant la période de fructification des *Phragmites* en mai et juin.

Tableau 4: Les groupes d'oiseaux les plus abondants et leur distribution dans les différents biotopes.

		Milieux	Terrestre	Aquatique
Anatidae	<i>Plectoeteris gambiensis</i>	Oie de Gambie		50
	<i>Sarkidiornis melanotus</i>	Canard à bosse		50
	<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf		100
Apodidae	<i>Apus caffer</i>	Martinet caffre		200
Ardeidae	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde boeuf		200
	<i>Egretta ardesiaca</i>	Héron garde-boeuf ardoisé		50
Ciconiidae	<i>Anastomus lamelligerus</i>	Anastomes à lames		50
Estrildidae	<i>Lonchura cucullata</i>	Spermete à capuchon	30	
Glareolidae	<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole a collier		300
Hirundinidae	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage d'Europe		100
Pelecanidae	<i>Pelecanus onocrotarus</i>	Pélican blanc		50
Ploceidae	<i>Quelea quelea</i>	Travailleur à bec rouge	> 1000	
	<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme	100	
Rhynchopidae	<i>Rhynchops flavirostris</i>	Bec en ciseaux		30
Scolopacidae	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur		30
Sternidae	<i>Chlidonias leucoptera</i>	Sterne		200

Dans les migrations intra-africaines, la plus importante est celle se passant entre l'Afrique centrale et l'Afrique australe, comme le milan commun (*Milvus migrans*) et le coucou solitaire (*Cuculus solitarius*).

D'autres oiseaux migrent des côtes de l'Afrique de l'Est, comme le Guépier à gorge rouge (*Merops superciliosus*), le travailleur à bec rouge (*Quelea quelea*) et Vanneau caronculé (*Vanellus superciliosus*) dont on suppose qu'il niche dans les environs du lac Tchad et migre vers la région du Rwanda, du Burundi jusqu'au lac Victoria.

Les migrateurs paléarctiques effectuent un mouvement migratoire nettement important jusque dans la plaine de la basse Rusizi aussi bien en nombre d'espèces qu'en nombre d'individus. Gaugris et al., 1993 a signalé 92 espèces paléarctiques, dont 64% sont régulières et même abondantes, 16% irrégulières et 20% occasionnelles. D'après Debonnet et Wakana (1996), 58% de ces espèces sont aquatiques

Les migrateurs paléarctiques observés sont notamment l'hirondelle de rivage d'Europe (*Riparia riparia*), le Pluvier doré asiatique (*Pluvianus dominicus*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), des espèces originaires de l'Europe Centrale et Orientale et même d'Asie Orientale.

Les périodes de passage sont fort étendues. La plupart des espèces arrivent dès la saison sèche de juin à août. Selon Debonnet et Wakana (1996), les premiers migrateurs arrivent à partir du mois d'août, et la migration atteint un maximum dans la période d'octobre à décembre. Après décembre, le nombre d'oiseaux présents diminuent, probablement parce que plusieurs espèces continuent leur migration vers le Sud.

Tableau 5: Chiffres estimatifs de certaines espèces en passage dans le Parc National de la Rusizi (Gaugris et al., 1993)

Espèces	Nom en français	Nombre annuel de passage
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage d'Europe	10000-20000
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle des cheminées	plus de 100 000
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	30000-50000
<i>Chlidonias leucoptera</i>	Sterne (Guifette)	7000
<i>Gallinago media</i>	Bécassine	10000-30000

#### Périodes et sites de nidification

Un nombre important d'espèces d'oiseaux utilisent le Delta de la Rusizi comme site de nidification. Pour les oiseaux aquatiques, nous citerons les espèces du tableau suivant :

Tableau 6 : *Sites de nidification pour certaines espèces aquatiques*

Espèces	Nom en français	Biotope
<i>Ceryle rudis</i>	Martin-pêcheur pie	bancs de sable et les îlots
<i>Rhynchops flavirostris</i>	Bec en ciseaux	bancs de sable et les îlots
<i>Vanellus spinosus</i>	Vanneau armé du Sénégal	bancs de sable et les îlots
<i>Anas erythrorhyncha</i>	Canard à bec rouge	marais et étangs
<i>Anas hottentosa</i>	Sarcelle hottentote	marais et étangs
<i>Porphyrio porphyrio</i>	Poule sultane	marais et étangs
<i>Actophilornis africanus</i>	Jacana d'Afrique	prairies inondables
<i>Gallinago nigripennis</i>	Bécassine africaine	prairies inondables
<i>Glareola pratincola</i>	Courvite de Temminck	prairies inondables
<i>Himantopus</i>	Echasse blanche	prairies inondables
<i>himantopus</i>		

### II.3. 4. Les Reptiles

Bien que des recherches sur les reptiles ont été effectuées au Burundi, aucun inventaire exhaustif ne nous est connu pour le Parc National de la Rusizi. Cependant ce groupe est bien représenté, bien que les Reptiles, les Serpents en particulier, passent souvent inaperçus.

Les quelques espèces notées au Delta de la Rusizi sont mentionnées au tableau n° 7 ci-après

Tableau 7: Quelques Reptiles du Delta de la Rusizi.

Familles	Espèces		Sites
Crocodylidae	<i>Crocodilus niloticus</i>	Crocodile du Nil	Îles de l'embouchure
Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	Varan	Prairie à <i>Panicum</i> et plage
Boidae	<i>Python sebae</i>	Python	Végétation à <i>Phragmites</i> et <i>Acacia</i>
<i>Pelomedusidae</i>	<i>Pelusios castaneus</i>	Tortue	Etangs
Scincidae	<i>Mabuya maculilabris</i>	Lézard	Végétation à <i>Phragmites</i>
Elapidae	<i>Boulengerina annulata</i>	Cobra aquatique	Etangs
Colubridae	<i>Philotamnus semivariatus</i>		Fourré à <i>Lantana</i>
	<i>Grayia tholloni</i>		Etangs
	<i>Thelotornis capensis</i>	Serpent liane	Fourré à <i>Lantana</i>
	<i>Natriciteres olivacea</i>		Prairie inondée à <i>Panicum</i>
Viperidae	<i>Bitis arietans</i>	Vipère heurtante	Végétation pionnière dunaire
Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo dilepis</i>	Caméléon	Savane à <i>Phragmites</i>

#### *Crocodilus niloticus*

C'est l'espèce qui constitue la principale attraction touristique dans le Secteur Delta du Parc de la Rusizi. Ce gros reptile, ayant peu ou pas de prédateurs, est relativement commun. Les îlots dunaires à l'embouchure de la grande Rusizi constituent les sites préférés du Crocodile. Là, on le voit souvent sortir majestueusement de l'eau et ramper à travers les populations d'oiseaux aquatiques. Lors de la chasse, à l'embouchure, il peut s'attaquer à l'homme. Le Crocodile du Nil est protégé par CITES.

*Pelusios castaneus*

Cette tortue aquatique habite les étangs dans la végétation de *Typha* et la prairie à *Cyperus laevigatus*. Les premières pluies de fin de la saison sèche correspondent à la période de sortie donc de grande capture des tortues. Des tortues sont souvent pêchées avec hameçon appâté de vers de terre. Cette espèce est à considérer comme une espèce menacée d'extinction au Burundi.

*Varanus niloticus*

*Il est assez commun dans la plaine de la Rusizi. Au niveau du Delta, on le voit ramper sur les plages du lac Tanganyika. Très craintif, il s'enfuit vite vers l'eau quand il aperçoit un homme. Se nourrissant de préférence des œufs, il serait le seul prédateur du crocodile. Cette espèce menacée d'extinction au Burundi est protégée la CITES.*

*Python sebae*

Ce gros serpent non venimeux est peu fréquemment observé dans la formation végétale à *Acacia* et à *Phragmites*. La dernière observation signalée date de 1996. Menacé d'extinction au Burundi, l'espèce est encore protégée par CITES.

*Chamaeleo dilepis*

Cette espèce protégée par CITES a été capturée au secteur Delta sur une feuille de *Phragmites mauritanus*. Il est difficile d'apprécier son abondance au Delta du fait qu'il passe pour un maître du camouflage.

**3. La faune piscicole dans la zone littorale lacustre****3. 1. Introduction**

*Le delta de la Rusizi et son environnement lacustre immédiat est l'une des premières zones à avoir été identifiée, dès la conception du Projet sur la Diversité du lac Tanganyika, pour des études approfondies sur la diversité biologique.*

*En effet, dans l'état actuel des connaissances sur le lac Tanganyika, il est établi que les zones littorales contribuent pour une très grande part à sa richesse biologique. Les espaces connues pour être les plus riches en espèces sont les biotopes à substrats rocheux et les embouchures de rivières, qui offrent, sur un espace relativement restreint, des micro-habitats favorables à une faune variée. C'est à ce dernier type de milieu qu'appartient le delta de la Rusizi.*

Comme le milieu terrestre dans le delta de la Rusizi est déjà une réserve naturelle gérée, l'idée principale était que le milieu lacustre contiguë doit faire l'objet d'études, pour voir s'il n'est pas lui-même un sanctuaire de richesses qu'il vaut la peine de sauvegarder. L'évaluation de l'état des richesses biologiques dans les zones protégées, ou celles qui sont



pressenties pour l'être, à été un des objectifs de l'étude spéciale biodiversité du projet sur la Biodiversité du lac Tanganyika.

Avec près de 350 espèces de poissons identifiées pour le lac et environs, la faune piscicole représente le groupe d'animaux le plus diversifié. C'est même, le groupe d'organismes dont l'endémisme est le plus développé.

Nous n'oublions pas non plus que, dans la région, les poissons sont d'une importance alimentaire et économique capitales.

### 3. 2. Résultats

Dans le tableau n° 13, nous mettons en parallèle les résultats des inventaires de 1998 (74 Sp) avec celles d'un échantillonnage fait pendant une année à Kajaga en 1992-1993 (Ntakimazi, 1995), de même que les données de la littérature sur la faune de la rivière Rusizi (Devos, 1994) et les étangs de Gatumba (Weiller, 1992). Il apparaît que le nombre total des espèces identifiées à ce jour pour l'ensemble du littoral lacustre en face du delta de la Rusizi est de 90. En y ajoutant les 35 espèces de la rivière et les 12 espèces des marais, nous arrivons à un total de **119 espèces pour la Rusizi, son delta et le littoral lacustre** immédiat. C'est à peu près un tiers des 350 espèces connues pour l'ensemble du bassin versant du lac Tanganyika

Pour la comparaison, signalons que nous avons identifié 77 espèces dans la riche zone rocheuse au Sud de Gitaza, et seulement 35 espèces dans la baie de Bujumbura. La seule zone que nous connaissions pour être plus riche en espèces se trouve en Tanzanie, au large de l'immense de Mahale, où ce projet a identifié 140 espèces.

Les espèces qui intéressent le plus les pêcheurs sont les suivantes.

	Familles	Genres espèces	Nb Sp	Nom en Kirundi
1	Lepidosirenidae	<i>Protopterus</i>	1	Injombo
2	Clupeidae	<i>Limnothrissa</i>	1	Lumpu
3		<i>Stolothrissa</i>	1	Ndagala
4	Cyprinidae	<i>Acapoeta</i>	2	Igitumbi
5		<i>Raiamas</i>	1	Isaradini
6	Bagridae	<i>Auchenoglanis</i>	1	Kavungwe
7		<i>Bagrus</i>	1	Igifyuna
8		<i>Chrysichthys</i>	5	Ikibonde, Umuneke
9	Clariidae	<i>Clarias</i>	3	Kambale, Isomvyi
10	Centropomidae	<i>Lates</i>	3	Sangala
11	Mastacembellidae	<i>Aethiomastacembelus</i>	2	Umurombo
12	Cichlidae	<i>Bathybates</i>	4	Bangabanga
13		<i>Boulengerochromis</i>	1	Inguhe, Kuwe
14		<i>Hemibates</i>	1	Ikiroroge
15		<i>Limnotilapia</i>	1	Inkungura

16		<i>Lobochilotes</i>	1	Intafa
17		<i>Oreochromis</i>	4	Ikoke, Ingege
18		<i>Tylochromis</i>	1	Intanga

### Evolution des populations de poissons au cours des dernières années

La comparaison entre les données recueillis en 1993 (Ntakimazi, 1995) et en 1998 à Kajaga avec la même méthode permet de faire quelques constatations sur l'évolution des populations piscicoles dans le delta de la Rusizi au cours des 5 dernières années. Cette comparaison peut être faite au point de vue qualitatif, c'est-à-dire les inventaires, ou quantitatif, soit l'importance des populations en terme de nombre ou de biomasses de poissons capturés.

#### Au point de vue qualitatif

En regardant de près aux inventaires de poissons à Kajaga en 1993 et en 1998, on note que 11 espèces littorales qui avaient été capturées en 1993 n'ont pas été vues en 1998. Certaines ces espèces étaient pourtant plutôt abondants.

Pour comprendre ces changements, nous pensons à ce qui se passe sur le terrain, notamment le changement dans les biotopes et la pression de la pêche.

On se souviendra du déficit en précipitations qui a marqué les années de 1993 à 1997, avec pour conséquence une baisse considérable du niveau du lac, le dessèchement de la plus grande partie des zones inondables autour du delta.

Le dessèchement des zones marécageuses aurait entraîné la raréfaction notamment de *Clarias gariiepinus* et de *Hippopotamyrus discorhynchus*.

Avec l'accroissement spectaculaire du village de Gatumba à la suite du déplacement de populations en rapport avec la crise au Burundi depuis 1993, la pression de la pêche dans le delta a considérablement augmenté. Une conséquence observable est la quasi disparition des grandes espèces comme *Oreochromis tangericae*, *Clarias gariiepinus*, *Bagrus docmak* et *Limnotilapia dardennii*.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le peuplement dans la zone littorale lacustre en face du delta de la Rusizi, et probablement partout ailleurs autour du lac, est sujet à des modifications avec le temps.

#### Au point de vue quantitatif

En considérons les prises d'une même série de filets maillants à Kajaga en mars, avril et mai 1993, et pour la même période en 1998, on obtient les histogrammes de la figure n° 8.

*On voit tout de suite que, entre 1993 et 1998, les populations de poissons ont régressé fortement en terme de biomasse. Les prises en 1998 sont de l'ordre d'un quart par rapport à ce qu'elles étaient en 1993.*

*L'explication la plus plausible est la pression de la pêche qui s'est très fortement accrue depuis que d'importantes populations humaines se sont déplacées de Bujumbura vers Gatumba.*

En considérant les prises, pendant les mêmes périodes, de 11 types de poissons (genres) d'importance commerciales, c'est-à-dire ceux qu'on trouve couramment sur le marché, nous obtenons la figure n° 9. On voit alors mieux les populations de poissons qui ont été pratiquement exterminées de la pêche et celles qui ont pu se maintenir.

*Parmi les stocks les plus fortement atteints, citons les Ttilapias (Oreochromis), les Mastacembles, les Clarias, les Limnotilapia, les Tylochromis, et en moindre mesure les Cyprinidae. Ce sont tous des poissons strictement littoraux.*

*Les populations qui semblent le mieux résister à la régression sont celles de:*

- *Limnothrissa, plutôt pélagique, qui se rapprochent des baies peu profondes uniquement en période de reproduction,*
- *les juvéniles de Lates, dont les adultes sont pélagiques ou bathy-pélagiques,*
- *les Bagridae, poissons benthiques qui remontent seulement de nuit, et occasionnellement, en eaux peu profondes.*
- *et les juvéniles de Boulengerochromis, qui naissent en eaux plus profondes et ne viennent dans la zone littorale que pour la croissance.*

#### *4. Conclusions et Recommandations*

Le secteur Delta du Parc National de la Rusizi se caractérise par une topographie quasi horizontale, combinant à la fois des terres fermes et des milieux aquatiques, inondée en saison des pluies et arides durant les périodes sèches. Cette partie de la plaine de la Rusizi est le dernier refuge pour une couverture végétale variée et une faune riche en espèces.

Les étangs semi-temporaires qui ont pu s'isoler du lac, avec leur flore dominée par *Typhas*, *Cyperus* et *Phragmites*, constituent un milieu humide compact d'environ 800 ha.

Ce Parc abrite en outre plusieurs formations végétales comme la savane à *Acacia*, les savanes à *Phragmites* les fourrés à *Lantana*, des flottantes nageantes, de prairies humides et des pelouses plus sèches, et une végétation pionnière des zones dunaires.

Cette réserve est ainsi le dernier refuge pour les grands mammifères qui, jadis, peuplaient la plaine de la Rusizi. Ceux qui semblent encore le mieux réussir sont l'hippopotame *Hippopotamus amphibius*, le mammifère caractéristique du Delta, le guib harnaché *Tragelaphus scriptus*. L'antilope des marais, *Tragelaphus spekei*, menacée partout en Afrique par le braconnage et la disparition des zones humides, y trouve son dernier sanctuaire.

La réserve héberge également une avifaune extrêmement riche. Plusieurs espèces qui y nichent ont disparue du reste du Burundi à cause de l'intensification agricole. Les zones humides hébergent une avifaune spécifique et unique pour le Burundi. Le Delta est aussi d'une très grande importance comme lieu de passage ou d'hibernation pour plusieurs oiseaux migrateurs venant d'Europe, d'Asie, d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Parmi les grands reptiles, le crocodile du Nil, *Crocodilus niloticus* est le mieux connu du secteur Delta. On peut encore y ajouter la tortue d'eau douce, *Pelusios castaneus*.

Cette biodiversité riche et variée dans le secteur Delta, très fragile, mérite une protection particulière. Le braconnage d'*Hippopotamus amphibius*, espèce devenue rare au Burundi, est intense. *Tragelaphus spekei*, espèce rare au monde, est à protéger particulièrement. *Crocodilus niloticus*, *Pelusios castaneus*, *Varanus niloticus*, *Python sebae* et *Chamaeleo dilepis*, espèces rares dans le monde et protégées par CITES, sont aussi menacées au Burundi.

Le Parc reste encore un des rares sites ornithologiques de repos et de nidifications pour beaucoup d'espèces locales et migratrices.

L'intrusion dans la réserve par les pêcheurs dans le lac et dans les étangs semi-temporaire, l'exploitation anarchique des roseaux, l'installation autour de la réserve de populations dont l'agriculture et l'élevage grignotent de plus en plus rapidement celui-ci, voilà les principales menaces pour le milieu et l'extraordinaire biodiversité qu'il renferme.

Compte tenu de la proximité de Bujumbura, le Parc a un grand potentiel touristique. Il offre aux visiteurs plusieurs points de vues magnifiques sur la Rusizi, le lac et les lagunes de Gatumba, et donne des possibilités de faire de jolies promenades dans la savane à *Acacia* et le long de la plage. Le visiteur a également la possibilité de visiter les lagunes en pirogue.

Le secteur a aussi une haute valeur scientifique comme espace où les interactions écologiques peuvent être observées et étudiées.

Toutes ces raisons justifient que des efforts accrues devraient être consentis pour que la réserve continue à avoir sa place dans l'ensemble des dispositifs de protection de l'environnement au Burundi.

Cette protection ne pourraient être effective que si on n'étend la réserve à son environnement lacustre immédiat. On a vu que la frontière entre les milieux aquatiques et terrestres n'est pas nette et qu'elle varie avec le temps.

Plusieurs raisons justifient la protection de la zone littorale dans le prolongement du delta de la Rusizi :

- c'est un haut lieu de la diversité biologique dans le lac Tanganyika.
- la plaine inondable en partie marécageuse et son prolongement dans la rivière Rusizi est un espace obligé pour la reproduction de beaucoup des groupes de poissons typiquement littorales comme les *Tilapia*, *Clariidae*, *Mormyridae*, *Cyprinadae*,

*Tylochromis* et *Alestidae*, ou même des poissons benthiques les *Chrysichthys* ,et *Auchenoglanis*) ;

- les eaux peu profondes de la zone littorale sont le lieu de reproduction et de première croissance d'espèces pélagiques comme *Limnothrissa*, ou tout simplement de croissance pour les juvéniles nés ailleurs, comme ceux de *Lates* et de *Boulengerochromis*.
- le secteur, avec une faible pente et un fond régulièrement sablonneux, est très sensible à la pression de la pêche. Les engins qu'utilise la pêche coutumière, surtout la seine de plage, sont particulièrement destructeurs. Si la régression des stocks de poissons pêchables continue avec l'ampleur qu'on vient d'observer pour les 5 dernières années, la ressource pourrait disparaître définitivement pour les riverains et pour le lac.

Le Parc de la Rusizi, étendue jusqu'à la zone littorale lacustre, devrait toutefois garder son caractère de réserve naturelle gérée. C'est-à-dire qu'on devra permettre une certaine valorisation des ressources par les populations riveraines. Le compromis entre les nécessités de protection et les besoins des populations locales est à discuter entre tous les concernés avant toute réglementation définitive.

## Annexe 2

### **Exposé n°2: Exploitation des ressources de la Réserve Naturelle de la Rusizi par la population**

**Par Jean-Jacques MITAKARO**, Membre de  
l'Equipe des Consultants du Projet sur la Biodiversité du Lac  
Tanganyika (PBLT) : Volet Socio-Economie

#### **I. INTRODUCTION**

Les problèmes de l'environnement ont été longtemps négligés par les pouvoirs publics. Sous l'influence des intérêts privés, la croissance économique s'est produite au détriment des richesses naturelles et du cadre de vie, engendrant des nuisances (bruits, radiations, pollution de l'air des villes, de l'eau des rivières et des lacs, encombrement urbain, déforestation, ...) qui altèrent la santé des citoyens et rendent de plus en plus difficile une vie vraiment humaine.

Le 10 juin 1970, le Président de la République Française déclarait que faisaient partie de la politique d'environnement : “ une action déterminée contre les nuisances de l'industrie et de ses produits, une politique de la construction qui ne soit pas seulement conçue en termes fonctionnels et de rentabilité, une éducation du public pour lui enseigner le respect de la nature, le développement des parcs nationaux, une organisation de la pêche et de la chasse qui assure la sauvegarde des espèces animales, un effort accru en faveur des sports de plain air et de promenade ”.

Les pressions sur l'environnement ont des origines diverses : la pauvreté, l'ignorance, l'appât du gain, les traditions, les problèmes climatiques et géographiques, l'insuffisance de la technologie et le développement lui-même.

Le Burundi connaît une explosion démographique qui s'accompagne d'une demande accrue de denrées alimentaires, de combustibles et d'habitat qui met à dure épreuve l'environnement local. Cette situation est aggravée par la crise socio-politique qui dure plus de 7 ans (depuis 1993). Elle a occasionné le déplacement des populations vers les sites qui pour la plupart n'étaient pas réservés pour accueillir une population nombreuse.

L'environnement en a souffert : déforestation, pollution de l'air et des eaux, ... Ce mouvement involontaire de la population a aggravé la situation économique déjà précaire des populations burundaises.

Les conséquences sur l'environnement ont été l'utilisation intensive et abusive des ressources naturelles, ont conduit à l'extinction de la flore et de la faune sauvages, déforestation, surpâturage, ...

## **II. EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DU PARC NATIONAL DE LA RUSIZI PAR LA POPULATION**

Dans le cadre du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika, nous avons mené une étude spéciale socio-économique dont l'objectif global était d'identifier les principales caractéristiques socio-économiques du village de GATUMBA en vue de saisir les aspects relatifs :

- \* aux stratégies de survie des populations habitant la zone littorale du Lac Tanganyika ;
- \* à l'utilisation des ressources naturelles du parc et du lac ainsi que l'accès des populations à ces ressources ;
- \* aux pratiques et stratégies de pêche ;
- \* aux stratégies d'élevage et pratiques culturelles ;
- \* à l'organisation socio-économique des ménages.

La conclusion de l'étude nous permettra de proposer les voies et moyens de promouvoir :

- l'utilisation durable des ressources naturelles dans le Parc National de la Rusizi et au bord du Lac Tanganyika ;
- les alternatives de survie qui soient compatibles avec la sauvegarde de la biodiversité du Lac Tanganyika.

L'enquête socio-économique menée dans le village de GATUMBA de novembre 1999 à janvier 2000 nous a permis de collecter des informations sur la façon dont la population exploite les ressources naturelles du parc ainsi que les avantages et les contraintes liés à cette exploitation.

Comme nous l'avons dit dans notre introduction, les pressions sur l'environnement sont d'origines diverses notamment la pauvreté. La pauvreté à GATUMBA se manifeste comme suit et par ordre d'importance :

- \* faiblesse du pouvoir d'achat ;
- \* accès à l'eau potable ;
- \* accès aux soins de santé ;
- \* polygamie.

### **La faiblesse du pouvoir d'achat**

Certaines populations vivent du jour au jour, c'est-à-dire en fonction des recettes insignifiantes qu'elles ont pu réaliser au courant de la journée. Il existe des jours où les

recettes sont quasi inexistantes. Cela étant, ces populations mènent une vie très précaire et connaissent la disette. Cette précarité liée à la faiblesse du pouvoir d'achat est alors souvent à l'origine des comportements tels que l'exploitation intensive des ressources du parc, vols d'aliments ou d'objets divers pouvant être convertis en numéraire.

En outre, si le dénouement extrême conduit les jeunes garçons à se prolétarianiser, il conduit par contre les filles à se prostituer pour pouvoir assurer leur survie et celle de leurs ménages.

### **L'accès à l'eau potable**

L'accès à l'eau potable constitue un des principaux problèmes du village. Nombreux sont les habitants du village qui se contentent des eaux de la rivière Rusizi et cela à cause de la faiblesse du pouvoir d'achat.

L'eau potable est une ressource très rare à GATUMBA car malgré l'existence de robinets publics, l'eau n'est disponible qu'à certaines heures. Selon les habitants du village, pour accéder à l'eau potable d'un robinet public, il faut commencer à faire la queue vers 4 heures du matin. Pendant la journée, il n'y a pas d'eau dans les robinets publics. Dans ces conditions, les ménages sont amenés à "acheter" de l'eau auprès des particuliers qui disposent des robinets privés. A titre d'exemple, un bidon de 20 l coûte 30 F.BU ou parfois même plus.

### **Accès aux soins de santé**

Malgré l'existence des centres de santé et des pharmacies à GATUMBA, il se pose un problème épineux d'accès aux médicaments. Ce dernier se pose également en termes de pouvoir d'achat faible qui ne permet pas de supporter le coût élevé des médicaments. La population souffre de plusieurs maladies surtout de la malaria, ce qui a un impact négatif sur le niveau de l'activité des habitants. Pour les journaliers par exemple, il devient difficile d'assurer à la fois leur survie et les soins médicaux de leurs ménages.

La pharmacopée traditionnelle constitue dès lors une alternative qui est pratiquée dans ce milieu péri-urbain. Une autre stratégie de plus en plus pratiquée pour éviter des dépenses élevées de santé est le recours à l'automédication. Un jeune du village explique : " s'il y a un ami qui te fait un peu de comprimés, c'est une chance. Et si on trouve un peu d'argent, on va directement à la pharmacie pour acheter les médicaments sans devoir passer au centre de santé, après tout, c'est souvent la malaria qui nous frappe ".

L'augmentation de maladies est par ailleurs liée à l'insuffisance de latrines par rapport au nombre d'utilisateurs.

### **La polygamie**

Alors qu'elle est officiellement interdite au Burundi, la polygamie semble y être monnaie courante. Environ 3 % des ménages vivent de façon illégale. Ce phénomène de



polygamie entraîne de mauvaises relations sociales au sein de la communauté résidant à GATUMBA.

En effet, lorsqu'un homme a plusieurs femmes sans statut social reconnu, elles peuvent être renvoyées d'un moment à l'autre et parfois, elles partent étant enceintes. Il se passe alors un problème de paternité pour ces enfants qui deviennent plus tard des enfants de la rue.

Un autre problème sous-jacent est qu'une fois renvoyée, la femme ne profite pas de son labour : souvent, elle participe activement aux cultures saisonnières jugées très rentables comme le riz et le coton, mais elle peut être renvoyée avant la récolte.

Cette situation de fait nous pousse à axer notre exposé sur la problématique ressources - population et survie.

La population étant nombreuse surtout ces jours de crise, elle doit assurer sa survie et pour cela, la diversification des activités est un des moyens de faire face au problème de pauvreté. Parmi les activités informelles génératrices de revenus, il y a le commerce des ressources du Parc National de la Rusizi : c'est le cas des phragmites (roseaux = amarenga = amatete), des feuilles d'*Hyphanae ventricosa* = ibikoko), du bois mort, des sels minéraux, de la paille et des poissons pêchés dans les liguës.

De façon générale, la population de GATUMBA exploite de façon intensive les ressources naturelles du Parc National de la Rusizi. Les objectifs de cette exploitation sont de deux ordres :

- \* assurer la survie ;
- \* objectifs commerciaux.

Nous allons passer en revue les diverses ressources naturelles du Parc National de la Rusizi et la façon dont elles sont exploitées par la population.

**Phragmites** (= roseaux = amarenga = amatete)

Les roseaux sont doublement utiles à la population de GATUMBA. Ils font vivre deux catégories de gens : il y a d'abord une catégorie de gens qui vont les chercher dans le parc et qui vendent en gros aux détaillants. C'est donc une source de revenus pour eux car c'est une activité qu'ils exercent à temps plein même si parfois il y a d'autres petites activités en parallèle comme la vente de paille elle aussi venant du parc.

C'est ensuite des revendeurs de roseaux qu'ils vendent au détail en petits fagots entassés le long de la route goudronnée BUJUMBURA-GATUMBA à partir de l'Hôtel Club des Vacances jusqu'à GATUMBA-Centre. Le parc est donc très important pour ces catégories de gens car les roseaux et la paille constituent leurs principales sources de revenus.

En plus de cela, les roseaux sont utiles à beaucoup de gens d'origines variées. Les utilisateurs viennent de BUJUMBURA, de GATUMBA et même de la République Démocratique du Congo.

Les utilisations des roseaux sont nombreuses : ces derniers sont employés pour ériger les murs de latrines, les clôtures des parcelles, les murs des maisons d'habitations, les étables du bétail et même les plafonds des maisons.

A ce titre, les roseaux sont très recherchés. Des camionnettes venant de BUJUMBURA font la navette BUJUMBURA-GATUMBA pour transporter les roseaux afin de clôturer des parcelles ou même pour les plafonds.

Les roseaux font vivre beaucoup de ménages par le revenu provenant de la vente. Contrairement à d'autres activités comme la pêche, les taxi-vélos, ... qui sont exclusivement exercées par les hommes, les femmes sont nombreuses dans cette filière. Pour certaines, les maris vont chercher les roseaux dans le Parc National de la Rusizi et les femmes vendent au détail. Pour d'autres, elles achètent en gros aux chercheurs indépendants et revendent les roseaux au détail. Lors de l'achat des roseaux en gros, ils sont encore frais. Les revendeurs doivent les étaler sur le sol au soleil pendant une certaine période pour les sécher.

Un profane se tromperait beaucoup sur la qualité des roseaux. Lorsqu'ils viennent fraîchement du parc, ils pèsent très lourd mais après séchage, le poids diminue. Cela paraît très logique mais n'empêche que les connaisseurs s'y trompent en achetant des fagots frais à des coûts très élevés alors que le même fagot sec coûte moins cher.

Le revenu quotidien moyen d'un revendeur de roseaux est de 2.500 FBU mais cela dépend de la période. Les beaux jours, les ventes sont fréquentes et les recettes importantes, mais on peut passer même une semaine sans vendre.

Ce revenu permet aux revendeurs de roseaux de compléter les recettes d'autres activités comme l'agriculture. En cas de mévente, les revendeurs s'entraident par des crédits à court terme remboursables après la vente. Le revenu tiré de la revente des roseaux est affecté à la ration, l'investissement, les soins de santé, l'habillement et les autres besoins familiaux.

Les revendeurs des roseaux vivent dans des maisons relativement décentes ; en grande partie en bois et couvertes de tôles ou en briques et couvertes de tôles. Ces maisons leur appartiennent contrairement à la plupart de catégories professionnelles qui sont locataires.

### La paille

La paille est une ressource très disponible dans le Parc National de la Rusizi. Elle est exploitée comme les roseaux et est commercialisée par les revendeurs des roseaux parfois. La procédure est la même que pour les roseaux. Il y a des gens qui vont chercher la

paille dans le parc et qui la vendent en gros aux revendeurs de paille qui se trouvent être souvent les revendeurs de roseaux.

La paille est un besoin primordial pour les gens de GATUMBA car elle permet de parer au problème de pouvoir d'achat faible lors de la couverture des maisons. Au lieu d'acheter des tôles ou des tuiles qui sont très chères par rapport au pouvoir d'achat des natifs, les gens se contentent de la paille disponible à moindre coût. Elle est très utilisée pour couvrir les toitures des maisons d'habitation mais aussi pour les paillotes surtout dans les bistrottes ou lieux de loisirs.

### **Les feuilles d'*Hyphanae ventricosa* (= ibikoko)**

L'*Hyphanae ventricosa* est largement utilisé par la population de GATUMBA. Il a un tronc très solide et des feuilles également solides par rapport aux bois et aux roseaux.

Comme le montrent les photos prises lors des enquêtes, ils sont utilisés pour la construction des étables pour le bétail, construction des maisonnettes pour le petit bétail, des échoppes et tablettes au marché, pour la construction des clôtures, pour ériger les murs des latrines ou des maisons d'habitation.

Une clôture faite de feuilles d'*Hyphanae ventricosa* est très solide par rapport à celle construite en roseaux. Le tronc d'*Hyphanae ventricosa* étant très solide, il est très utilisé comme pilier des étables pour le gros bétail.

La recherche et la revente des troncs et feuilles d'*Hyphanae ventricosa* est une activité génératrice de revenus qui permet à ceux qui l'exercent de compléter le maigre revenu tiré d'autres activités comme l'agriculture. Tout comme les roseaux, la filière de vente d'*Hyphanae ventricosa* connaît l'intervention de deux sortes d'acteurs : les uns vont le chercher dans le parc, ils le vendent aux détaillants qui le revendent aux utilisateurs finaux.

### **Le bois mort**

Le bois est exploité à deux fins : en premier lieu, il est utilisé comme source d'énergie. Le charbon étant cher par rapport au pouvoir d'achat de la population, le bois mort est une alternative pour le chauffage. Il y a donc des gens qui vont chercher le bois dans le parc pour le vendre et d'autres qui vont le chercher pour l'utilisation directe. Pour les deux catégories, c'est la survie qui est en jeu car les uns tirent du commerce de bois un revenu tandis que d'autres l'utilisent directement pour le chauffage.

En deuxième lieu, le bois est utilisé dans la construction de maisons d'habitation, des étables pour le bétail, des boutiques ou tablettes du marché, ... C'est une ressource disponible dans le Parc National de la Rusizi et très utile pour la population.

Les gens ayant les moyens achètent du charbon comme énergie maison il est cher. Le charbon suffisant pour une journée coûte 250 F.BU tandis qu'un fagot de bois du parc peut même durer une semaine selon son importance et le genre d'aliments cuits.

### **Annexe 3**

#### **Exposé n°3 : Conventions internationales ratifiées par le Burundi en rapport avec la Réserve Naturelles de la Rusizi**

Par BIHAMIRIZA Benoît  
Directeur des Affaires Juridiques et du  
Contentieux .

#### **A. Dispositions pertinentes des conventions internationales ci – après pour la protection de la biodiversité du Lac Tanganyika et de la Réserve Naturelle de la Rusizi.**

##### **Introduction générale**

Le Lac Tanganyika , vieux semble- t- il d'une dizaine de millions d'années, renferme une richesse biologique dont la plupart des organismes qui y vivent n'existent nulle part ailleurs. Avec ses 19 000 Km<sup>3</sup> d'eau , le lac Tanganyika forme presque un sixième d'eau douce liquide mondiale. En outre , le lac est d'une importance économique capitale pour tous les pays riverains et les populations riveraines, qui , pour la plupart, le lac constitue une source de nourriture et de revenu considérable.

Malgré cette longue existence, l'équilibre du lac et de sa vie est délicat. Son future est incertain. La flore et la faune du lac sont menacées par les conséquences de l'activité humaine. Les résultats de millions d'années d'évolution pourraient être perdus en très peu de temps. La convention sur la gestion durable du lac Tanganyika dont je vais donner plus bas les dispositions importantes pour la conservation de sa diversité biologique, pourrait , une fois adoptée , ratifiée et mise en application par les Etats riverains du lac, aider à éviter cette catastrophe.

La mise en application des autres dispositions que je résume également plus bas, des conventions que le Burundi a déjà ratifiées, pourraient également, si elles sont respectées , aider à préserver la richesse biologique du lac Tanganyika pour les générations présentes et futures.

Les mêmes commentaires valent la Réserve Naturelle de la Rusizi . Cette réserve est gravement menacée par l'activité humaine au point de disparaître malgré la richesse de q diversité biologique.

La pression humaine sur la réserve s'est surtout accentuée avec les années de la crise que traverse le pays. La réserve relève de la juridiction et de la responsabilité du Burundi bien que sa destruction pourrait avoir des impacts négatifs au delà. Il est de la responsabilité et du devoir pour le Burundi, édicté par les conventions internationales qu'il a ratifiées, de protéger cette réserve qu'il a par ailleurs instituée.

La disparition de cette réserve , qui constitue une partie très importante de l'environnement du lac, aura des conséquences fâcheuses et peut être imprévisibles pour la

diversité du lac Tanganyika, et en définitive pour les populations bénéficiaires des ressources de ce lac et enfin pour l'humanité entière, car, la diversité biologique est un atout universel. Personne n'a le droit de porter atteinte à son intégrité.

Comme je vais le mentionner plus bas, certaines de ces conventions internationales, comme la convention sur la diversité biologique et la Convention RAMSAR, par exemple, imposent l'obligation pour les Etats parties, de créer des réserves naturelles et de conserver la diversité biologique des zones sous leur juridiction ou contrôle et même au delà dans des zones sans juridictions précise.

## **I. Le projet de convention sur la gestion durable du Lac Tanganyika.**

### **1.1. Introduction**

Le projet a été initié à l'atelier régional de Lusaka en Février 1998. Depuis, quatre ateliers de négociation sur le projet ont déjà eu lieu . C'est au dernier atelier de Novembre 1999, à Arusha, que le projet a fait un très grand progrès, à l'issue duquel, une quatrième version du projet a été produit et envoyé aux Etats pour commentaires. Il semble qu'il devrait y avoir d'autres négociations, car il subsisterait encore quelques dispositions pour lesquels l'adhésion des différentes parties intéressées ne serait pas encore totale, tant il est vrai que le temps imparti aux négociations n'a jamais été toujours suffisant.

### **1.2. Objet de la convention**

La convention a pour objet d'instituer un cadre juridique et institutionnel de coopération entre les quatre pays riverains pour la protection , la conservation de la diversité du lac et l'utilisation durable et le partage équitable des ressources naturelles du lac Tanganyika et son environnement sur base c'une gestion intégrée.

### **1.3. Champ d'application**

La convention s'applique au Lac Tanganyika et à son environnement ainsi qu' à toutes les activités, navires ou aéronefs susceptibles de provoquer un impact préjudiciable au lac ou à son environnement.

### **1.4. Dispositions importantes**

1. La coopération internationale : Les Etats parties s'engagent à coopérer dans la mise en application de cette convention et des principes directeurs qu'elle contient.
2. Les principes directeurs : Le projet consacre certains principes en développement du droit international de l'environnement. Leur statut précis en droit international n'est pas encore tout à fait établi, mais leur insertion dans de nombreux traités et l'importance qui leur est attachée indiquent qu'ils peuvent

certainement servir de guide utiles à la formulation et à l'application de règles nationales et internationales pour la protection du Lac. Ces principes sont :

- le principe de précaution, qui vise à prendre des mesures préventives pour prévenir un impact préjudiciable prévisible ;
  - Le principe d'action préventive, en vertu duquel des mesures doivent être prises pour prévenir des risques déjà connus ou quantifiables ;
  - Le principe de participation , qui veut que les populations et autres entités riveraines participent au processus de prise de décision et à la gestion des activités qui affectent le lac.
  - Le principe de partage équitable, en vertu duquel, les communautés locales partagent les bénéfices tirés des ressources naturelles du lac.
3. La prévention et la réduction des impacts préjudiciables transfrontières : les Etats parties s'assurent que les activités relevant de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas d'impacts préjudiciables transfrontières, ou prennent des mesures pour les prévenir ou réduire les impacts de ceux qu'ils n'auront pu empêcher.
  4. La gestion de pêche : Les Etats riverains s'engagent à coopérer afin de promouvoir une gestion durable de la pêche dans le lac Tanganyika, pour empêcher et réduire les impacts préjudiciables ;
  5. La prévention et contrôle de la pollution ;
  6. La prévention de la sédimentation
  7. La conservation de la diversité biologique du lac composée des écosystèmes, des espèces de faune et de flore, des ressources génétique ainsi que leur habitats.
  8. L'accès aux ressources génétiques et biochimiques du lac : Les Etats s'engagent à coopérer pour permettre et contrôler l'accès à ces ressources, promouvoir la recherche, la protection et l'utilisation de ces ressources et garantir un partage équitable des résultats de la recherche et du développement de ces ressources.
  9. La navigation : Les Etats membres s'engagent à s'accorder la liberté de navigation dans les eaux qui relèvent de leur juridiction ou sous leur contrôle.
  10. Le programme d'action stratégique : Les Etats parties collaborent dans la préparation et la mise en œuvre d'un programme d'action stratégique pour rendre effective la convention.
  11. Les organes prévus pour la convention : La coordination des activités prévues dans la convention , la mise en application de la convention doivent être assurées par des organes permanents. Aussi, la convention prévoient les organes ci- après :

- une conférence des parties : C'est l'organe suprême prévu par la convention qui veille par dessus tout à sa mise en application.
- l'Autorité du lac Tanganyika : C'est fait l'organisation de gestion du lac Tanganyika. Elle est composée de :

\* Un comité de gestion du lac Tanganyika qui a pour mission de coordonner et superviser la mise en application de la convention ;

\*Un secrétariat de gestion du Lac Tanganyika, qui est en fait l'organe exécutif de l'Autorité . Il est dirigé par un Directeur Exécutif assisté par un Directeur exécutif adjoint

\* Trois comité techniques :

- un comité technique socio – économique
- un comité technique de gestion de pêche
- un comité technique de la diversité biologique

N.B. Le comité de gestion pourra créer avec le consentement de la conférence des parties, d'autres comités techniques jugées nécessaires.

12. Les ressources financières : Les Etats contribueront à parts égales au budget de l'Autorité. il est prévu un organe intérimaire de gestion du lac avant l'entrée en vigueur de la convention et dont la structure est calquée sur celle prévue dans la conservation. Il a été recommandé que le budget de démarrage de cet organe intérimaire soit fourni par le GEF.
13. Des protocoles pourront compléter la convention en cas de besoin ;
14. La convention n'est ouverte qu'à la signature des quatre Etats riverains seulement ;
15. La convention est soumise à ratification
16. Le nombre de ratification exigées pour son entrée en vigueur est fixé à deux ;
17. La convention n'admet pas de réserves
18. A tout moment, trois ans après l'entrée en vigueur à son égard, l'Etat partie qui souhaite se retirer de la convention peut le faire ;
19. Les annexes : Le projet de convention comprend quatre annexes qui en font partie intégrante.

Le premier annexe comporte deux parties :

- Partie A : La liste des activités qui pourraient provoquer des



impacts préjudiciables ;

- Partie B : Le contenu minimum du dossier d'évaluation de l'impact environnemental ;

Le deuxième annexe comporte la liste des activités dangereuses pour l'environnement du lac.

Le troisième annexe statue sur les commissions d'enquêtes en cas de différends entre les Etats parties, tandis que le quatrième annexe prévoit la procédure d'arbitrage en cas d'échec des autres voies prévues par la convention pour règlement des différends entre les parties.

## **II. La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, la convention « RAMSAR ».**

### **2.1. Introduction**

Cette convention est communément appelée « Convention RAMSAR » du nom de la ville où elle a été signée le 2 Février 1971. Elle est entrée en vigueur le 21 Décembre 1975. Le Directeur Général de l'UNESCO en le dépositaire. Elle a été ensuite amendée par un protocole du 03 Décembre 1982. Le Burundi y a adhéré par Décret – loi n°1/016 du 5 décembre 1997.

Les zones humides ont des fonctions écologiques fondamentales en tant que régulateurs du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eaux. En outre, les zones humides constituent une ressource de grande valeur économique, culturelle, scientifique et récréative dont la disparition serait irréparable. L'objet de cette convention cadre bien avec la nécessité de la conservation de la diversité du lac Tanganyika et de la réserve naturelle de la Rusizi.

### **2.2. Objet de la convention**

La convention a pour objet la coordination des politiques nationales et une actions internationale en vue d'enrayer à présent et dans l'avenir , les empiétements progressifs sur les zones humides et la disparition de ces zones.

### **2.3. Dispositions importantes**

1. Chaque Etat partie s'engage à désigner les zones humides de son territoire à inclure dans la liste des zones humides d'importance internationale, appelée « la liste » . Les limites de chaque zone humide doivent être décrites de façon précise et réparties sur une carte ;

2. Le choix des zones humides à inscrire sur la liste doit être fondée sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, liminologique ou hydrologique. Les zones humides ayant une importance internationale pour les oiseaux d'eau en toutes saisons, doivent être inscrites en priorités ;
3. L'inscription d'une zone humide sur la liste est faite sans préjudice des droits exclusifs de souveraineté de la partie contractante sur le territoire de laquelle elles se trouve située ;
4. Chaque partie contractante désigne au moins une zone humide à inscrire sur la liste au moment de signer la convention ou de déposer son instrument de ratification ou d'adhésion ; Elle a le droit d'ajouter d'autres zones humides , d'étendre celles qui sont déjà inscrites, ou , pour des raisons pressantes d'intérêt national, de retirer de la liste ou de réduire l'étendue des zones déjà inscrites ;
5. Les parties élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la liste et, autant que possible, l'utilisation rationnelle de ces zones.
6. Les parties favorisent la conservations des zones humides et des oiseaux d'eau en créant des réserves naturelles dans les zones humides ; Elles encouragent la recherche et l'échange d'informations et favorisent la formation du personnel compétent pour l'étude, la gestion et la surveillance des zones humides.

### **III. La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la convention CITES**

#### **3.1. Introduction**

Cette convention a été signée à Washington D. , le 3 mars 1973. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 1975 et a déjà connu deux amendements : l'amendement de Bonn du 22 Juin 1979 entré en vigueur le 13 avril 1987 et l'amendement de Gaborone du 30 avril 1983 ( non encore entré en vigueur à mes dernières informations).

Le Burundi l' a ratifiée par la loi n°1/015 du 22 Juillet 1996. Elle est entrée en vigueur à son égard , le 06 Novembre 1988. La bonne observation des dispositions de cette convention permettrait au Burundi de mieux prévenir la disparition des espèces rares du Lac Tanganyika et de la réserve naturelle de la Rusizi menacée de disparition du fait de la pression humaine.

#### **3.2. Objet de la convention**

La convention a pour objet la coopération internationale en vue de la réglementation du commerce international des spécimens des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction suite à la surexploitation du fait de leur valeur esthétique, scientifique , culturel, récréatif et économique.

### **3.2. Dispositions importantes**

1. Les spécimens comprennent tout animal ou toute plante ,vivants ou morts et toute partie ou produit obtenu d'un animal ou d'une plante ;
2. L'annexe I comprend toutes les espèces menacées d'extinction qui sont ou pourraient être affectées par le commerce. Le commerce des spécimens de ces espèces doit être soumise à une réglementation particulièrement stricte afin de ne pas mettre davantage leur survie en danger, et ne doit pas être autorisé que deux des conditions exceptionnelles.
3. L'annexe II comprend toutes les espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce des spécimens de ces espèces n'est pas soumis à une réglementation stricte ;
4. Tout commerce de spécimens d'une espèce inscrite à l'annexe I nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'exportation ;
5. Chaque Etat partie désigne un ou plusieurs organes de gestion compétents pour délivrer les permis et les certificats au nom de l'Etat. Au moment du dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion, l'Etat partie doit communiquer au dépositaire le nom et l'adresse de cet organe de gestion.

## **IV. Convention sur la Diversité Biologique, la « CDB ».**

### **4.1. Introduction**

Le texte de la convention sur la diversité biologique a été adopté le 22 mai 1992 à la conférence de Nairobi pour adoption du texte convenu de la CDB sur l'initiative du Programme des Nations – Unies pour l'Environnement. La convention a été ouverte à la signature le 5 Juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement au Sommet de Rio. Elle est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Le Secrétaire Général des Nations Unies en est le dépositaire. Le Burundi l'a ratifiée par décret – loi n°1/009 du 29 décembre 1995.

La CDB a été inspirée par l'engagement croissant de la Communauté internationale au Développement durable. Elle représente un pas remarquable franchi par la communauté internationale vers la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Les ressources biologiques de la terre sont primordiales pour le développement économique et social de l'humanité toute entière. De ce fait, elles sont un atout universel d'une valeur inestimable pour les générations présentes et futures. Pourtant, les menaces qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes du fait de l'activité des hommes sont de plus

en plus alarmantes et provoquent la disparition de ces espèces. Au Burundi comme ailleurs , le respect de la CDB permettra de préserver ces espèces et écosystèmes pour la survie de l'humanité .

#### **4.2. Objet de la convention**

La convention a pour objet la coopération internationale, la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ce partage juste et équitable inclus l'accès aux ressources génétiques aussi bien que le transfert des technologies appropriées.

#### **4.3. Dispositions importantes**

##### 1. Les définitions

Les définitions sont importantes pour comprendre l'objet même de la Convention en vue de son application effective. Aussi, il est intéressant de maîtriser les définitions des expressions importantes comme « Diversité biologique », les « ressources génétiques » et autres. Ace titre , je référerai à l'article 2 de la convention.

##### 2. Le droit souverain des Etats d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement ;

Dans l'exercice de ce droit, la convention a introduit un devoir pour les Etats parties de faire en sorte que les activités exercées dans leurs juridictions ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans les autres Etats ( art . 3) ;

##### 3. Le devoir pour les Parties de conserver la diversité biologique des zones situées sous sa juridiction ou sous son contrôle ( art. 4) ;

##### 4. La coopération entre les parties pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans des domaines ne relevant pas de leur juridiction nationale ( art.5) ;

##### 5. La responsabilité pour les parties d'élaborer ou d'adapter des stratégies, plans ou programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de les intégrer dans les plans, programmes et politiques sectoriels ;

##### 6. Les parties ont la responsabilité :

- d'identifier les éléments constitutifs de la DB, de les surveiller, particulièrement ceux qui doivent d'urgence faire l'objet de mesures de conservation
- d'identifier les catégories d'activités qui ont ou risquent d'avoir une influence défavorable sur la conservation et l'utilisation durable de la DB
- ( art. 7) ;

7. Les parties ont la responsabilité d'établir un système de zones protégées pour conserver la DB et d'apporter des mesures pour conserver et situer des éléments constitutifs de la DB ( art. 8 et 9) ;

Elles ont l'obligation de mettre en place et poursuivre des programmes d'éducation et de formation scientifique et technique pour identifier, conserver la DB et ses éléments constitutifs et en assurer l'utilisation durable, de favoriser et d'encourager la recherche et l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la DB ( art. 12 et 13) ;

8. Les parties favorisent et encouragent une prise de conscience à travers les médias, les programmes d'enseignement de l'importance de la conservation de la Diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet ( art. 13) ;

9. Les parties ont l'obligation d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets susceptibles de nuire à la DB ( art.14) ;

10. Les parties ont la responsabilité d'adopter une législation nationale réglementant l'accès aux ressources génétiques ( art. 15) ;

11. La convention comprends deux annexes :

L'annexe I porte sur l'identification et la surveillance des écosystèmes et habitats comportant une forte diversité des espèces, et des communautés menacées et des génomes et gènes d'une importance sociale, scientifique ou économique .

L'annexe II porte sur les procédures d'arbitrage et de conciliation en cas d'un différend entre deux parties qui n'a pas pu être réglé par voie de négociation, bons offices ou médiatisation.

## **V. La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification , en particulier en Afrique.**

### **5.1. Introduction**

Cette convention a été adoptée le 17 Juin 1994 et a été ouverte à la signature le 14 Octobre 1994 à Paris. Elle est entrée en vigueur le 26 Décembre 1996. Le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies en assume la fonction de dépositaire. Le Burundi l'a ratifiée par loi n° 1/015 du 22 Juillet 1996.

La convention vise plus particulièrement les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, particulièrement en Afrique. Mais dans la mesure où la réserve naturelle de la Rusizi risque de se dessécher du fait de l'activité humaine, cette convention trouve son application .

## 5.2. Objet de la Convention

La convention a pour objet la Coopération internationale en vue de combattre la désertification et de réduire les effets de la sécheresse dans les pays affectés par la sécheresse par des actions effective à tous les niveaux à travers une approche intégrée conformément à l'agenda 21.

## 5.3. Dispositions importantes

\* La convention arrête des principe devant guider les parties dans sa mise en application notamment :

- La facilitation des actions locales et nationales visant à améliorer la coordination et la coopération internationale
- La promotion de la coopération entre les différents intervenants à tous les niveaux pour une utilisation durable des ressources de l'eau et de la terre ;

\* L'adoption d'une approche intégrée pour :

- Eradiquer la pauvreté et d'autres facteurs socio – économiques qui peuvent être une des causes de la désertification ;
- Promouvoir la coopération entre les pays affectés
- Renforcer la coopération sous – régionale, régionale et internationale, coopérer avec les organisations intergouvernementales impliqués
- Déterminer des mécanismes institutionnelles et recourir aux institutions bilatérales et multilatérales financières pour la mobilisation des ressources financières nécessaires

\* La préparation et la mise en application de programmes nationaux appropriés ;

\*L'identification des facteurs contribuant à la désertification et réduire les effets de celle – ci ;

\* La promotion des technologies et des connaissances traditionnelles et locales pour combattre la désertification et réduire les effets de la sécheresse.

## B. Les Conséquences du non respect pour un pays des Conventions internationales qu'il ratifiées :Conclusions

Dans le cas précis de ces journées de réflexions, le non respect par le Burundi des dispositions de l'une ou l'autre des quatre conventions ci –dessus que le Burundi a toutes ratifiées, signifierait pour le Burundi un manquements aux engagements internationaux auxquels il a délibérément souscrits et le premier perdant, c'est évidemment le Burundi.

Les conséquences d'une telle attitude sont multiples :

Outre la perte des espèces , du fait de la négligence de la protection de la réserve, avec toutes ses malheureuses conséquences sur la diversité biologique du Lac Tanganyika que j'ai déjà stigmatisée dans la partie relative à l'introduction, le non respect entame la crédibilité internationale. C'est ensuite la perte des droits et avantages liés à ces conventions. En d'autres termes, c'est se priver de la coopération internationale.

Plus concrètement, l'on peut dire que le Burundi n'observe pas ces conventions puisque l'on assiste à une menace grave de disparition , par exemple, de la réserve naguère protégée de la Rusizi.

Cette réserve comprend deux parties :

- une partie terrestre habitée, entre autres, des espèces en voie de disparition, protégées par la CITES, comme l'hippopotame, le crocodile, l'antilope, etc... Ces espèces risquent de disparaître avec la réserve ou même avant.
- Une partie aquatique peuplée, entre autres , de poissons endémiques protégées par la CITES

En outre , des oiseaux saisonniers viennent passer des séjours dans cette zone, qui est à ce titre protégée par la Convention RAMSAR.

En plus de ces populations spécifiques menacées, la réserve est habitée par d'autres espèces, animales et végétales, qui, même si elles ne figurent pas dans les annexes de la CITES, sont menacées d'extinction du fait de la surexploitation et de l'activité humaine. Ces espèces sont protégées par la CDB.

Le Burundi devrait d'ailleurs envisager de mettre sur pied une réglementation appropriée visant à sauvegarder ces espèces ou tout simplement les faire inscrire à l'annexe III de la CITES pour pouvoir bénéficier de la coopération des autres parties en vue de leur protection .

L'on devrait également éviter les équivoques dans les expressions employées pour désigner cette aire à protéger. Certains utilisent l'expression « Parc National de la Rusizi » lorsque d'autres parlent de la « Réserve Naturelle de la Rusizi ». Cette équivoque témoigne à suffisance l'absence d'une législation appropriée , d'où la grave désintégration observée dans la réserve car elle n'est pas adéquatement protégée.

Je l'ai déjà dit plus haut, le fait par exemple, d'inscrire une zone sur la liste RAMSAR ne prive pas en soi, le pays de son droit au développement ou d'autres usages dictés par des raisons pressantes d'intérêt national. Dans ces cas, le pays en question retire souverainement la zone de la liste ou la réduit et en informe le dépositaire sans avoir à demander ou à recevoir une autorisation préalable des autres parties.

Enfin, les pouvoirs publics, les populations riveraines et tous les autres qui exercent des activités préjudiciables à la diversité biologique de la réserve et du lac, devraient être

sensibilisés sur les risques qu'ils font courir au lac et à son environnement, et , en définitive à eux – mêmes et à leur progéniture.



